



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°04-050424-35 : Remplacement des menuiseries extérieures et occultations – Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A / B et C : approbation du programme de travaux et des modalités de consultation

La Commune mène une campagne de travaux d'amélioration thermique de ses bâtiments communaux.

Dans ce contexte, elle souhaite réaliser des travaux de remplacement des menuiseries extérieures et des occultations des immeubles A, B et C de la résidence « Le Rochas » composée de 43 logements construits dans les années 1990.

Ces travaux sont envisagés suite à l'établissement d'un audit énergétique réalisé par un bureau d'étude et seront suivis dans un second temps, de travaux d'isolation thermique par l'extérieur, d'une intervention sur les systèmes de ventilation des immeubles et tous les travaux induits ou nécessaires dans le but d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et les conditions de vie des locataires.

La première phase de ces travaux est envisagée à l'automne 2024 (remplacement des menuiseries extérieures et occultations) pour un montant estimé à 300 000 € HT.

Il est donc proposé d'engager la phase de consultation pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et occultations de la résidence « Le Rochas – Bâtiments A / B et C » selon la procédure adaptée prévue par les dispositions de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213805278-20240405-04_050424_35-DE

- Décide de lancer la consultation pour les travaux de réparation extérieures et occultations de la résidence « Le Rochas – Bâtiments A / B et C » selon les dispositions décrites ci-dessus;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21 / article 2135 du budget communal 2024 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions, notamment la signature de l'ensemble des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

